



DECISION N° DEC 25.001/U

 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
NON EXCLUSIVE DE LOCAUX COMMUNAUX - A TITRE
GRACIEUX - A L'HOPITAL SUD FRANCILIEN

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT la volonté du Centre Hospitalier Sud Francilien sise au 40 avenue Serge Dassault 91106 Corbeil-Essonnes, représenté par Monsieur CALMES de mettre en place un atelier de djembé les vendredis de 10h15 à 11h45, hors vacances scolaires.

CONSIDERANT la nécessité de développer le partenariat avec des institutions pour renforcer le vivre ensemble.

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SIGNER la convention de mise à disposition d'un local sis le Trait d'Union 95 rue de Cerçay – 91800 Brunoy, à titre gracieux, au Centre Hospitalier Sud Francilien ci-annexé.

ARTICLE 2 : PRECISE qu'il n'y a pas d'incidence financière.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° DEC 25.001/U

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LOCAUX COMMUNAUX - A TITRE GRACIEUX - A L'HOPITAL SUD FRANCILIEN

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 15 janvier 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Acte publié sur le site de la Ville le : 15/01/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision
Numéro attribué à l'acte : DEC 25.001/U

Objet de l'acte : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE
LOCAUX COMMUNAUX - A TITRE GRACIEUX - A L'HOPITAL SUD FRANCILIEN
Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 3 - Locations
Transaction Préfecture : 091-219101144-20250115-BRU_AR_24422_1-AR
Date de l'acte : 15/01/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24422_1

Date de réception en Préfecture : 15 janvier 2025